



COMPETITIONS FOOTBALL DIVERSIFIE

REUNION DU 31 JUILLET 2018 – PAR VOIE TELEMATIQUE

1. Championnats Masculins Futsal : mouvements de fin de saison

Depuis la dernière réunion de la Commission, ont été reçues les conventions pour les équipes suivantes :

- Denain Futsal
- Tétéghem AF

Ces conventions valident la participation de ces équipes à la Régionale 1.

Le club de Senlis AFC a également fait part de son refus de maintien en Régionale 1 et de son souhait d'intégrer la Régionale 2 pour la saison 2018/2019. En conséquence, il est fait appel au club d'Hem Olympic (8^e de R1 NPDC) pour compenser la place vacante.

Est regrettée l'absence de Convention pour le club de Roubaix ASF 2, son accession proposée le 18 juillet n'est donc pas validée.

Enfin, la Commission prend connaissance du relevé de décisions de la Commission Régionale d'Appel du 27 juillet 2017 réintégrant Libercourt Futsal en Régionale 1 pour la saison 2018/2019.

2. Championnats Masculins Futsal : composition des niveaux 2018/2019

- Régionale 1
 - Avion Futsal
 - Cambronne Futsal
 - Denain Futsal
 - Hem Olympic
 - La Bassée Futsal
 - Libercourt Futsal
 - Servins Futsal
 - Tétéghem AF
 - Valenciennes FC
 - Villeneuve-d'Ascq Futsal
- Régionale 2
 - Ailly-sur-Noye Fraternelle
 - Amiens Étouvie Futsal
 - Amiens Réal
 - Anzin Futsal
 - Avion Futsal 2
 - Béthune Futsal 2
 - Beuvrages Futsal

- Cagny ES
- Calais Jeunes Futsal
- Cambrai Communaux
- Cambrai Futsal
- Cayeux Futsal
- Comines Glams
- Courcelles Académie
- Courcelles ASF
- Doullens CSA
- Grande-Synthe Futsal
- Hautmont Futsal
- La Bassée Futsal 2
- Liévin Futsal 62
- Lille Faches Football 2
- Lille Futsal
- Lille Petit Terrain
- Longuenesse Futsal
- Maubeuge Futsal
- Mouvaux Futsal
- Noailles-Cauvigny AS
- Oye-Plage FA
- Petite-Forêt AF
- Pont-de-la-Deûle Futsal
- Roubaix ASF 2
- Roubaix Futsal
- Rousies Futsal Team
- Sangatte FC
- Senlis AFC
- Servins Futsal 2
- Sin-le-Noble ACG
- Tourcoing Benfica
- Verneuil AS
- Wavrin Don JS

Les bordereaux d'engagement ont été envoyés aux clubs concernés par le Championnat de Ligue 2018/2019. La date limite des inscriptions (via Footclubs) est fixée au 5 août 2018. Il n'y sera fait aucune exception. En cas d'absence d'engagement à cette date, les équipes concernées seront remises à disposition de leurs Districts respectifs et il sera procédé au repêchage d'autant d'équipes que nécessaire pour obtenir 10 équipes en Régionale 1 et 40 équipes en Régionale 2.

Suite à la réception des bordereaux d'engagement pour la saison 2018/2019, le Conseil de Ligue validera la proposition de constitution des groupes de chaque niveau des championnats de Ligue. La validation du Conseil de Ligue donnera à ces compositions un caractère définitif. Par la suite, seule une décision de justice s'imposant à la FFF et ses organes déconcentrés ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le ou les clubs supplémentaires concernés seront intégrés aux groupes régionaux de notre Ligue.

3. Coupes Futsal 2018/2019

Un point est fait sur les inscriptions : 51 clubs sont pour l'instant inscrits dans chacune des compétitions (Coupe Nationale et Coupe de la Ligue).

Rappel des conditions d'inscription :

- Coupe Nationale : l'engagement est obligatoire pour les clubs évoluant en championnat national ou régional et est ouvert aux clubs évoluant en championnat de District de Futsal.
- Coupe de la Ligue : elle est ouverte aux équipes seniors A des clubs évoluant en championnat de ligue et de premier niveau de district de futsal, elle est également ouverte aux équipes B, évoluant dans les mêmes championnats, des clubs dont l'équipe A participe à un championnat national. L'engagement est obligatoire pour les équipes de niveau Ligue.
- Clôture des inscriptions : le 31 août 2018.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 150€ (voir procédure article 126 du Règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Secrétaire de la Commission,
Nicolas SAUVAGE

Le Président de la Commission,
Claude COQUEMA